Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 69/70 (1917)
Heft: 5

Sonstiges

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C'est pour le *règlement sur les ascenseurs* que notre intervention a eu les résultats les plus heureux; soutenus avec énergie à titre officieux par quelques-uns de nos collègues, nous avons obtenu la révision du règlement du 25 Mai 1915, dont l'application donnait lieu à de continuelles difficultés, surtout pour les anciennes installations. Notre Société a été représentée par plusieurs de ses membres dans la commission qui a procédé à cette révision et nous croyons que, grâce à leurs efforts, le réglement de Novembre 1916 ne donnera pas lieu aux mêmes ennuis que le précédent.

Pour ne rien omettre, signalons enfin que, après discussion, nous avons refusé d'appuyer auprès du Grand Conseil un projet de loi relatif à l'habitabilité des combles au dessus de la hauteur légale et que nous avons signé, avec d'autres Sociétés, une lettre au Conseil administratif pour lui demander d'étudier la reprise par la Ville de Genève de l'opération de la rue Traversière.

Laissant là nos rapports avec nos autorités, qui, il faut bien le dire, ont encore trop souvent la tendance à nous considérer comme des gêneurs plutôt que comme gens de bon conseil et désireux de mettre leurs compétences spéciales au service de la communauté, nous en arrivons à notre gros sujet de préoccupation ... le „merulius lacrymans", terreur des constructeurs comme des propriétaires; le sujet est, hélas, trop actuel encore pour qu'il soit nécessaire de vous rappeler le travail accompli; il nous suffira de noter que, grâce à l'enquête entreprise par notre Société et à l'activité d'une commission dont notre collègue Baudin a été la cheville ouvrière, il a été possible, si ce n'est de trouver le remède au mal, tout au moins d'en déterminer les causes et de dicter les mesures propres à l'enrayer. Les résultats de cette étude nous ont été exposés par M. *Baudin* dans une intéressante conférence qu'il a eu l'obligeance de répéter, sur notre invitation, aux chambres syndicales d'entrepreneurs.

Nous avons édité une courte brochure dans laquelle sont résumées les conclusions de la commission d'enquête sur notre redoutable ennemi qu'est le champignon du bois, brochure que nous avons répandue aussi largement que possible dans les milieux intéressés.[1])

Outre M. Baudin, d'autres conférenciers ont bien voulu nous entretenir de sujets moins douloureux et d'intérêt plus général:

M. le professeur *F. Schüle*, de l'Ecole polytechnique de Zurich, nous a parlé de ses dernières expériences et de ses études sur „la pierre artificielle et le béton armé".

M. *Autran*, ingénieur, nous a présenté les plans, encore inédits, de la voie navigable qu'il a projetée sur notre canton pour le Syndicat suisse pour la navigation du Rhône au Rhin afin de relier le Rhône depuis Chancy au lac de Genève.

M. *Delessert*, ingénieur, nous a fait une causerie très documentée sur le drainage et le remaniement parcellaire dans la campagne genevoise.

Enfin M. le prof. *K. Moser*, de l'Ecole polytechnique fédérale, est venu nous entretenir de la réorganisation de l'enseignement de l'architecture à Zurich et de ses idées sur l'instruction des jeunes architectes. Sur notre invitation adressée aux Sections romandes, quelques-uns de nos collègues d'autres Sections nous ont fait le plaisir de prendre part à cette séance.

Toutes ces conférences ont été suivies d'intéressants échanges de vues et nous devons un grand merci à leurs auteurs et tout spécialement à nos collègues de Zurich venus tout exprès pour nos séances.

Dans un autre ordre d'idées enfin, une commission a étudié, sur la proposition d'un de nos membres, les moyens de mieux définir les rapports entre architectes, entrepreneurs et régisseurs, comme aussi, et surtout, de remédier à la concurrence abusive qui est faite aux premiers par les seconds. Une brève causerie de votre président vous a exposé les conclusions de cette étude, d'où ressortait l'avantage ou même la nécessité d'une sorte de *syndicat ou d'association professionnelle d'architectes*, fondée non pas en concurrence avec la Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes, mais en s'appuyant sur elle, pour défendre plus spécialement les intérêts matériels de la corporation. Il est intéressant de noter que les architectes bernois, après une étude du même genre, sont arrivés aux mêmes conclusions et, nous précédant dans cette voie, viennent de créer cette association.

[1]) Voir à ce sujet tome LXVIII, page 78 (12 août 1916) *La réd.*

Nous sommes heureux de noter en terminant que nos rapports avec le Comité central ont été empreints de la plus grande cordialité: nous avons salué avec plaisir la création de la „Conférence des Présidents" dont le but est de faire collaborer plus activement les différentes sections à l'administration de la Société fédérale. Votre président y a représenté la Section de Genève qui a envoyé également des délégations complètes aux deux assemblées de délégués de l'année 1916. Nous n'avons pas à empiéter ici sur le rapport du Comité central pour vous rendre compte des décisions prises.

Messieurs et chers Collègues,

Nous avons terminé le résumé de notre activité au cours de 1916, activité bien modeste encore et que nous voudrions plus grande et plus féconde; le Comité que, d'après nos statuts, vous êtes obligés, à moins de pronunciamento, de conserver cette année encore, fera tout son possible pour rendre nos séances plus nombreuses et plus vivantes, mais veuillez ne pas oublier qu'il ne le peut que grâce au concours de tous nos membres, que ce soit comme conférenciers, orateurs ou même simples auditeurs.

Genève, le 24 Janvier 1917. *F. Fulpius*, président.

Rapport du Trésorier sur l'exercice 1916.

Messieurs,

La fortune de la Section, qui était représentée au 31 Décembre 1915 par un solde actif de frs. 880,90, n'était plus au 31 Décembre 1916 que de frs. 457,75.

Cette notable diminution provient d'abord de votre décision d'abaisser la cotisation cantonale de frs. 5,— à frs. 3,—, et ensuite de la subvention de frs. 400,— que vous avez généreusement accordée à „la Maison Bourgeoise en Suisse", dont la situation financière est assez délicate.

Il ne faudrait pas beaucoup d'années semblables pour transformer en quantité négative la fortune de notre Section. Vous ne vous étonnerez donc pas que nous vous demandions de rétablir à frs. 5,— la cotisation cantonale pour 1917.

En ce qui concerne le recouvrement de cette cotisation nous inaugurerons, cette année, la méthode du chèque postal, infiniment plus souple que le système du remboursement postal. Nous espérons que cette innovation sera bien accueillie et qu'elle contribuera à une rentrée plus rapide et plus régulière de nos cotisations.

Voici, en résumé, l'état de nos Recettes et celui de nos Dépenses au 31 Décembre 1916.

Recettes:		*Dépenses:*	
Solde actif, exercice 1915 . .	880,90	Frais de bureau, soit fournitures, affranchissements, etc. . . .	133,35
Cotisations arriérées 1914, 1 à .	5,—	Cotisation de la Fédération des Sociétés Artistiques	10,20
Cotisations 1916, 81 à 3,— . .	243,—	Circulaires, insertions dans journaux, etc.	94,25
Produit de la vente du Rapport Baudin sur les Champignons des toitures	37,20	Impression des deux Rapports Baudin	80,—
Intérêt 1916 du Dépôt en Cte Ct chez Hentsch & Co.	19,45	Location de salle de conférence et divers	10,—
		Allocation à la Maison Bourgeoise	400.—
		Solde en Caisse au 31 Déc. 1916	457,75
Frs.	1185,55	Frs.	1185,55

Genève, le 12 Janvier 1917. *A. Bourrit*, trésorier.

Gesellschaft ehemaliger Studierender
der Eidgenössischen Technischen Hochschule in Zürich.
Stellenvermittlung.

On cherche pour la France des *ingénieurs* connaissant le béton armé, très bons staticiens et si possible ayant déjà pratiqué dans la branche. (2051)

Gesucht an ein schweizerisches Technikum ein jüngerer *Maschinen-Ingenieur* als Stellvertreter für das Sommersemester. Kenntnis der französischen Sprache erforderlich. (2052)

Gesucht nach Oesterreich *Papiermaschinen-Ingenieur*. (2053)

Gesucht für die Schweiz ein auf dem Gebiet der Metalle und Maschinen geschäfts- und warenkundiger *Ingenieur*. (2054)

Gesucht für die Schweiz ein junger *Maschinen-Ingenieur* für dauernde Betriebsstellung an Elektrostahl-Ofen. (2055)

Gesucht für die Schweiz ein junger *Ingenieur-Chemiker* für dauernde Betriebsstellung an Elektrostahl-Ofen; derselbe hätte auch ein chemisches Laboratorium zu überwachen und selbst analytische Arbeiten auszuführen. (2056)

Auskunft erteilt kostenlos *Das Bureau der G. e. P.*
Dianastrasse 5, Zürich.